Bordeaux, le 03 décembre 2025

***Union Régionale CGT de la Construction, du Bois et de l’Ameublement Nouvelle Aquitaine***



A l’attention des Camarades de la Construction Bois Ameublement Aquitaine

Aux secrétaires d’URCBA,

Aux animateurs dans les départements

Chers(es) Camarades,

Nous t’invitons à une journée d’étude le 14 Mai 2025 pour les Secrétaires des USCBA et les Animateurs Départementaux.

Cette journée a été conçue pour répondre aux questions responsables des relais fédéraux et des départements non encore pourvus d’USCBA afin de balayer le rôle du secrétaire et de l’animateur de l’USCBA.

* Les relations avec les autres orga de la CGT ( Fédé, Région, UD…)
* L’animation et la coordination des syndicats
* Le travail de développement,
* Le suivi des syndicats,
* Les initiatives revendicatives,

**Cette journée aura lieu le Mercredi 14 Mai 2025 à Bordeaux.**

**à la Bourse du Travail**

**44 Cours Aristide Briand**

Nous comptons sur la présence de tous les camarades et, afin que cette journée se déroule dans les meilleures conditions. Nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire en remplissant le bulletin de participation sur le lien ci-après :[INSCRIPTION](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScJbaQJc_M0imKZ5hYAo93l9abeqZuEU28WgX45iWSwlUmKsg/viewform?usp=sf_link)

Bien Fraternellement

Denis BOUTINEAUD

06 42 46 74 17



**Modèle de demande de congé de formation économique pour les Stagiaires ne venant pas sur les heures de délégation**

*Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes d’accord et à minima 30 jours à l’avance.*

*Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l’envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.*

*Le congé de formation économique, sociale et syndicale est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l’employeur estime, après avis de comité Social et économique, que l’absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l’entreprise.* ***Tout refus doit être motivé et notifié à l’intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande.*** *En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud’hommes statuant en référé.*

**Modèle**

**OOO**

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de l’entreprise ou de l’établissement ……………………….

Adresse

Code Postal et Ville

A..........., le …. /…. /….

**Objet :** demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Courrier Envoyé en recommandé avec A.R. ou remis contre reçu.

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5 et suivants du Code du Travail, j’ai l’honneur de vous demander l’autorisation de m’absenter de l’entreprise

le Mardi 14 Mai 2025,

En vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l’article L 2145-6 du code du travail modifié par l’ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l’employeur de sa rémunération.

Dans l’attente d’une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l’expression de mes sentiments distingués.

NOM :

Signature :